

LE CANADIEN

Publié mensuellement, en Anglais et en Français, à London, Ont., dans les Intérêts de

L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada.

Et envoyé par la poste aux membres le ou vers le jour de chaque mois.

Les membres sont invités à nous envoyer des nouvelles ou informations dont l'Association pourra bénéficier. Toutes communications aux bureaux de l'A. C. B. M. seront reçues avec plaisir, mais toutes les lettres anonymes et toutes autres lettres que le correspondant ne peut être identifié par l'Association ne seront pas publiées.

Les correspondants voudront bien se rappeler que la copie doit nous parvenir pas plus tard que le 15 du mois, pour être publiée dans le numéro du mois suivant. L'espace étant limité, on voudra bien être concis.

Addresser toutes communications à
S. H. BROWN,
Éditeur et Gérant
1100 Colton, Rue Dundas,
London, Ont.

LONDON, DECEMBRE, 1902.

NOËL.

Noël. Quelles pensées, quels souvenirs ton doux nom fait revivre! Saint, paisible, heureux Noël, quelle joie! quel bonheur tu occasionnes toujours! C'est jour des plus grands, tu nous arrives chaque année avec ton message de paix et de réconciliation. Tu nous arrives aussi quand la nature a mis de côté son gai costume de feuilles vertes et de fleurs aux couleurs variées et en a revêtu un encore beau mais plus chaste d'une blancheur sans pareille. Tu arrives, l'on dirait, pour nous rappeler que Celui qui envoie la chaleur de l'été et la neige de l'hiver enverra Sa grâce en silence et sans l'annoncer, comme Il a envoyé Son Fils, dans les cœurs qui se sont détachés des vanités et des plaisirs de ce monde et qui ont revêtu la blanche robe de la pureté et de la sainteté.

Dans le calme de cette première nuit de Noël Dieu condescendit à rompre le silence qu'Il garde d'ordinaire entre Lui-même et nous, Ses créatures, entre Son royaume céleste et Son royaume terrestre, et ouvrant grandes les portes du ciel Il envoya Ses anges proclamer à l'humanité la venue de Son Fils. Ils vinrent, ils adorèrent, et gagnant les montagnes ils annoncèrent Son arrivée; puis se tenant au-dessus de l'étable ils chantèrent ce cantique de louanges que l'Église, l'épouse du Christ, a conservé depuis lors: "Gloria in excelsis Deo, et in terra pax hominibus bonae voluntatis." Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.

A nos membres de l'A. C. B. M. de partout, nous adressons cette salutation de Noël: "Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté." Mais que veut dire ce chant angélique? Pour quoi, gloire à Dieu, pourquoi, paix aux hommes? Pourquoi en cette nuit de Noël Dieu saluerait-Il Ses créatures avec une pareille déclaration? Qu'était-il arrivé?—A l'ombre de la ville de Dieu, Bethléem, à minuit et dans une étable un enfant était né

d'une Vierge et cet enfant était Dieu. Dieu a pris avec Sa divinité notre nature humaine. Au lieu de donner à ce corps humain et à cette âme humaine une personnalité humaine Il les unit à la Divine Personnalité de Son Père Éternel. Le Fils de Dieu dans une étable, souffrant de l'incommodité des bœufs et du froid: Il n'est pas étonnant que les anges durent dire "Gloire à Dieu au plus haut des cieux, car jamais Dieu ne recut ou pouvait jamais recevoir autant de gloire que lorsqu'Il vint du Christ enfant s'échappa ce premier cri d'angoisse dans cette étable de Noël. Gloire donc à Dieu au plus haut des cieux. Mais aussi "Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté." La paix de Dieu qui surpasse toute conception. Paix enfin entre le Créateur et la créature. Paix d'une compensation infinie pour une offense infinie. Paix aux enfants bannis recueillis encore une fois dans la maison de leur Père, prenant leurs places comme héritiers de Son éternel royaume, héritiers conjointement maintenant avec cet enfant éternel Paix d'un amour et d'une miséricorde infinis réintégrant ces enfants dans leurs privilèges d'un héritage forcé.

Rappelons encore à l'esprit de nos Frères les paroles de cet hymne angélique que l'Église aime tant qu'elle les a comprises dans la Liturgie Sacrée de la messe: "Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté." Paroles si belles et pardessus tout si appropriées à cette saison sainte qu'elles doivent résonner comme de la musique au cœur de tous durant ce jour. En les prononçant avec nos lèvres ou en y pensant du fond de notre cœur n'oublions pas la conclusion des dernières paroles. Cette paix de Dieu n'est seulement que pour ceux qui sont de bonne volonté. Paix aux hommes de bonne volonté: aux hommes qui s'efforcent de façonner leur vie aux exemples de l'Homme Dieu, qui dans cette nuit naquit pour nous: aux hommes chrétiens qui portent dans leur cœur et dans la pratique journalière les paroles de leur Maître "Je suis venu répandre le feu sur la terre, le feu qui procède de l'accomplissement de ce double ou plutôt de cet unique commandement lequel Il nous dit contient toute la loi: "Tu aimeras le Seigneur ton Dieu pardessus toutes choses . . . et ton prochain comme toi-même," ou ces paroles que Son Esprit Saint inspira à Son apôtre Paul d'écrire: "Pardessus tout ayez une charité constante, mutuelle entre vous-mêmes." Il n'est pas besoin de demander ce que veulent dire ces paroles à la lumière de ce temps de Noël. Cette sombre étable illumine le monde sous ce rapport même plus que l'excessive clarté qui s'échappa de Sa Personne Sacrée lors de Sa transfiguration sur le Mont Thabor. "Caritas Christi urget nos": La charité du Christ nous

presse. Pas même dans le jardin des Oliviers, oui, pas même sur la croix quand Il donna Sa vie pour Ses amis, la plus grande preuve qu'Il pouvait donner de son amour, pas même alors la charité du Christ nous presse telle plus que dans cette sombre étable, avec sa froideur, son obscurité, sa pauvreté et son dénuement. Car ce fut le premier acte de cette grande tragédie par laquelle le Fils de Dieu prouva l'immensité de l'amour de Son Sacré-Cœur pour les enfants des hommes: le premier acte de cette vie qui devait renverser un monde Païen, et substituer à une croyance de haine et de vengeance et d'égoïsme celle de la miséricorde et du pardon et de l'amour fraternel. Les apôtres apprirent si bien l'esprit de leur Maître que nous voyons qu'ils dirent aux premiers Chrétiens: "Nous savons que nous avons passé de la mort à la vie, parce que nous aimons le prochain . . .". Et dans le giron de l'Église Catholique nous voyons ces enseignements du Christ et Ses apôtres portant fruit dans l'établissement d'ordres, de communautés et d'associations, les quels bien qu'ils peuvent varier dans la manière de leur travail, sont tous fondés sur ce premier principe: Dieu est le Père commun de tous. Nous sommes tous frères dans le Christ.

Dans la paix et l'allégresse de ce temps de Noël donc, que nos frères n'oublient pas qu'ils appartiennent à une association qui repose sur cette glorieuse fondation, savoir: la doctrine que l'enfant de Bethléem prêcha dans une crèche et sur une croix: que nous devons témoigner de Lui par la sainteté de notre vie, par notre amour pour Lui qui est le Père de tous, par notre amour pour tous les hommes qui sont Ses enfants comme nous-mêmes et conséquemment nos frères, par notre fidélité l'un envers l'autre qui appartenons à la même société, afin que tous les hommes puissent voir que son seul objet est la gloire de Dieu, l'exaltation de Sa sainte Église, l'union de nos frères Catholiques pour sympathiser ensemble et se secourir mutuellement.

Soyons reconnaissants envers Dieu que dans notre cas à chacun et au meilleur de notre habileté nous aidons dans la grande œuvre qu'accomplit notre association; que nous aidons à amollir la taie d'oreiller de plus d'un infortuné invalide et à apporter quelque consolation dans les demeures qui s'ont trouvées à portée de la faux moissonneuse de la mort qui apparemment sans merci fauche l'ouvrier dans sa course: que nous aidons à amener à Dieu et à garder avec Dieu plus d'une âme qui autrement se serait égarée de son pasteur.

Finalement, soyons heureux d'avoir une association dont le but est si noble qu'il est une gratification pour le Sacré-Cœur de l'Enfant Christ et conséquemment porte avec elle la bénédiction de Dieu: qu'elle est et sera toujours Catholique, Mutuelle et Bienfaisante.

ASSIGNATION DES CERTIFICATS DE PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES OU POLICES.

Les Certificats de participation aux bénéfices ou Polices dans l'A. C. B. M., sont une espèce de propriété dont les parties intéressées peuvent disposer. La disposition peut être ou absolue ou limitée. Sous la constitution de l'A. C. B. M., une police assignée à un créancier, quelque absolue que puisse être la forme d'assignation, n'est à son bénéfice que pour le montant de la dette bona fide à l'époque du transfert, avec intérêt de six par cent et tous paiements faits par le cessionnaire sur la police. Ainsi une police de \$2000, assignée à une personne pour une dette de \$2000 seulement, ne couvrirait que le montant de cette dette et l'intérêt, y compris toutes cotisations et contributions que le cessionnaire pourrait payer. Quant au résidu de la police, l'assignation serait invalide sous la constitution de l'A. C. B. M.

Comme de raison aucune assignation ne peut être valide à moins que les parties intéressées l'exécutent, qu'elles soient toutes âgées de vingt et un ans et en aucune autre manière incapables. Si aucune des parties a moins de vingt et un ans ou pour toute autre raison est incapable de contracter, l'assignation serait invalide en autant que l'intérêt de cette partie est concerné. Si toutes les parties à cette assignation étaient mineures, et que celle-ci ne serait pas ratifiée après qu'elles ont atteint l'âge de majorité, elle serait invalide. Par exemple, si une police était payable à la femme et aux enfants, et que ces derniers fussent mineurs à l'époque du transfert, l'assignation quant à leur intérêt serait invalide, bien qu'elle serait bonne quant à l'intérêt de la femme qui s'était jointe à eux dans l'assignation.

Les Certificats de participation aux bénéfices dans une société de bienfaisance comme l'A. C. B. M. ne sont pas une aussi bonne garantie pour un prêt que les polices dans une compagnie ordinaire d'assurance. Le seul devoir à remplir pour l'assuré dans une compagnie à fonds social est de payer les primes quand elles deviennent dues, et ceci peut être fait par le cessionnaire; mais dans une société comme l'A. C. B. M. il y a plusieurs devoirs à remplir pour les membres, et pour négligence à remplir ces devoirs un membre peut être suspendu. De plus en tout temps un membre peut résigner comme tel, et annuler ainsi tous droits du bénéficiaire dans la police. Il n'y a rien pour empêcher tout membre de l'A. C. B. M., qui a fait une assignation de sa police, de cesser d'être membre. La présentation de sa résignation dans la forme mentionnée dans la constitution le sépare de l'A. C. B. M., et toute responsabilité de la part de cette dernière envers les bénéficiaires nommés dans la police du membre qui résigne ainsi cesse alors.